

GENÈVE, NEW YORK, WASHINGTON

DIFFUSION DU DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE AUPRÈS DE DIPLOMATES ET FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX

Pendant le premier semestre de l'année 1995, plusieurs séminaires de diffusion du droit international humanitaire ont été organisés au bénéfice de diplomates accrédités auprès des Nations Unies et de fonctionnaires d'organisations internationales:

1) Du 17 au 19 janvier à New York s'est tenu le *12^e séminaire annuel de droit international humanitaire pour diplomates accrédités auprès des Nations Unies à New York*. Organisé conjointement par l'Université de New York et le CICR et suivi par une cinquantaine de diplomates, le séminaire a traité des aspects majeurs du droit international humanitaire.

Après les allocutions de M. Hans Corell, secrétaire général adjoint et conseiller juridique des Nations Unies, et de M. Paul Grossrieder, directeur adjoint des opérations du CICR, les sujets ont été introduits par MM. Theodor Meron, professeur à l'Université de New York et à l'Institut universitaire de hautes études internationales à Genève, Horst Fischer, de l'Université de Bochum, Robert K. Goldman, de l'*American University School of Law*, Washington, Roy Lee, du Bureau des Affaires juridiques des Nations Unies. Pour le CICR, le chef de la division des organisations internationales, le chef de la délégation auprès des Nations Unies et son adjoint sont également intervenus dans les débats.

Deux «panels» consacrés respectivement à la responsabilité individuelle pour les crimes de guerre et au cas du Rwanda ont conclu les travaux.

2) Le quatrième *séminaire de droit international humanitaire pour les diplomates accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève* a eu lieu les 21 et 22 mars à l'Institut universitaire de hautes études

internationales (IUHEI) à Genève. Organisé conjointement par l'IUHEI et le CICR, ce séminaire a réuni quelque 50 diplomates représentant une trentaine de missions permanentes, ainsi qu'une dizaine de personnes détachées des Nations Unies et de leurs agences spécialisées.

Cette manifestation visait essentiellement à diffuser le droit international humanitaire auprès des diplomates, ainsi qu'à expliquer l'action du CICR. Il s'inscrit dans la ligne de celui organisé à *New York University* depuis douze ans, et de celui d'Addis Abeba organisé depuis l'an dernier en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine.

Le séminaire a été ouvert par M^{me} Brunschwig-Graf, conseillère d'Etat de la République et canton de Genève, et le professeur Theodor Meron, de l'IUHEI.

Le directeur adjoint, Doctrine, Droit et Relations avec le Mouvement, le conseiller juridique et le chef de la division juridique du CICR ont introduit les thèmes suivants: origine et développement du droit international humanitaire (DIH), activités opérationnelles du CICR et limitations des moyens et méthodes de guerre. Des professeurs de droit de l'université de Genève et de l'IUHEI ont présenté d'autres sujets, notamment le droit international des droits de l'homme et les rapports entre le droit humanitaire et les conflits armés non internationaux.

Invité à s'exprimer à l'issue du séminaire, le président du CICR, M. Cornelio Sommaruga, a évoqué les défis auxquels le CICR est confronté. Il a notamment souligné la nécessité de préserver l'espace humanitaire dans les situations de conflits et l'enjeu de la coordination entre les institutions concernées. Il a de même mis l'accent sur l'importance de la diffusion du DIH dans des cultures différentes afin de motiver les sociétés à la non-violence, la tolérance et la solidarité. M. Sommaruga a également mentionné le défi financier qui consiste pour le CICR à continuer d'assurer son mandat sans renoncer à son indépendance et à son autonomie. Enfin, après avoir rappelé la nécessité d'universaliser l'adhésion aux instruments du droit humanitaire, le président a insisté sur l'opportunité d'une révision de la codification en matière de mines terrestres, en particulier les mines antipersonnel. A cet égard, M. Sommaruga s'est prononcé pour l'interdiction totale de ces dernières.

Une table ronde a clos ce séminaire. Le thème central a porté sur les moyens d'assurer une meilleure mise en œuvre du droit international humanitaire, dont la question des tribunaux criminels internationaux. M. Sandoz, directeur, Droit, Doctrine et Relations avec le Mouvement, assumait la tâche de modérateur; il était entouré de «panélistes» qui ont

introduit les sujets suivants: mise en œuvre par les Etats du DIH selon l'obligation contenue dans l'article 1 commun aux Conventions de 1949, les mesures nationales de mise en œuvre du DIH, la question de la Cour permanente internationale et la diffusion du DIH.

La discussion très animée a porté plus spécialement sur les conflits armés non internationaux, la nature du droit humanitaire ou la neutralité du CICR.

3) *Un séminaire sur le droit international humanitaire* a eu lieu les 10 et 11 avril 1995 à l'*Université américaine de Washington*. Douzième du genre, ce séminaire était organisé par le professeur Robert K. Goldman et la Croix-Rouge américaine, avec le concours du CICR, et s'adressait en particulier à la communauté diplomatique, y compris aux diplomates accrédités auprès de l'Organisation des Etats américains (OEA). En outre des représentants d'ONG, des fonctionnaires du Département d'Etat et du Pentagone avaient été invités.

Parmi les orateurs, on notait la présence de M. Francis Deng, représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les déplacés, M^{me} Roberta Cohen, directrice adjointe, Brookings Institute – *Refugee Policy Group Project*, le professeur Tom Farer, conseiller juridique du Pentagone, le professeur Reismann, de la Faculté de droit de Yale, président sortant de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, M. Roy Lee, conseiller juridique principal de l'ONU. Les représentants du CICR étaient le chef adjoint de la division juridique, le chef adjoint de la division des organisations internationales, le délégué régional et le chef adjoint de la délégation de New York.

Les sujets les plus débattus au cours du séminaire ont porté sur les personnes déplacées, l'applicabilité du DIH aux forces de maintien de la paix et sa mise en œuvre.
